



Adoption puis jugement de tutelle ?

Par **rija**, le **30/01/2012** à **07:14**

Bonjour,

Voici ma situation : j'ai été adopté à Madagascar en 1997 et arrivé en France en 1999 (grâce à un visa long séjour type D) une fois arrivé en France mes parents adoptifs ont demandé l'exaquantur d'un jugement mais dedans c'est marqué confèere l'autorité parentale aux adoptants ,

et : voir l'exécution à l'etat civil.

que cela signifie-t-il ?

est ce que ceci correspond toujours à une adoption ?

Merci d'avance.